

## Extrait du Registre des délibérations

### Conseil Municipal du 22/06/2023 à 18 h 00

#### Présents :

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Madame Geneviève MULLER-STEIN, Monsieur Claude SCHALLER, Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Monsieur Erick CAKPO, Madame Nadine MUNCH, Monsieur Eric CONRAD, Monsieur Robert ENGEL, Monsieur Stéphane ROMY, Madame Marion SENGLER, Madame Jennifer JUND, Monsieur Denis BARTHEL, Madame Birgül KARA, Madame Fadimé CALIK, Madame Anne BALLAND-EGELE, Madame Frédérique MEYER, Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ, Monsieur Yvan GIESSLER, Madame Emmanuelle PAGNIEZ, Monsieur Jean-Pierre HAAS, Madame Caroline REYS, Monsieur Bertrand GAUDIN, Madame Sylvia HUMBRECHT

#### Absents ayant donné procuration :

Monsieur Jacques MEYER donne procuration à Monsieur Eric CONRAD, Madame Nadège HORNBECK donne procuration à Madame Geneviève MULLER-STEIN, Madame Tania SCHEUER donne procuration à Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Madame Oriane HUMMEL donne procuration à Madame Nadine MUNCH, Monsieur Laurent GEYLLER donne procuration à Monsieur Erick CAKPO, Monsieur Lionel MEYER donne procuration à Monsieur Claude SCHALLER, Monsieur Guillaume VETTER-GENOUD donne procuration à Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Monsieur Denis DIGEL donne procuration à Monsieur Jean-Pierre HAAS

#### Absents non représentés :

Madame Mathilde FISCHER

## **Octroi d'aides à la reconstitution des peuplements sinistrés au titre du Plan France Relance « Aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer »**

### **N° DCM\_066\_2023**

Domaine : Délibération  
Sous-domaine : Environnement et Cadre de Vie  
Service instructeur : Environnement  
Rapporteur : Monsieur Denis BARTHEL

L'évolution inquiétante et rapide des conditions météo (sécheresses, épisodes tempétueux...) ces dernières années font d'ores et déjà prendre la mesure du changement climatique en cours. Directement impactée, la forêt subit de plein fouet les effets de ce changement :

- dans l'Illwald, des dépérissements de chênes pédonculés sont attendus à compter de cette année, venant aggraver une situation déjà sombre du fait de la chalarose du frêne ;

- en forêt de montagne, si le dépérissement du sapin a marqué un ralentissement voire un arrêt au début de l'année 2022, une forte reprise a été constatée à partir du mois de mai de la même année et une intensification du phénomène est à craindre en 2023 ; par ailleurs, le sapin n'est pas la seule essence à souffrir du changement climatique : de nombreuses zones de hêtres dépérissent (notamment plateau du Grossedelberg, arrière de la Chapelle de l'Aigle).

En réponse à ces dépérissements importants, des opérations de reconstitution des peuplements forestiers sont menées chaque année, tant dans la forêt communale de plaine que dans celle de montagne.

Conscient des défis à relever pour garantir la pérennité des forêts françaises, l'Etat octroie des aides à la reconstitution des peuplements sinistrés au titre du Plan de Relance « Aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer ». Ce dernier vise à aider les propriétaires forestiers, publics et privés, à renouveler leurs forêts pour garantir la résilience des écosystèmes forestiers dans le contexte du changement climatique, en orientant la sylviculture vers le développement du bois d'œuvre.

La gestion des forêts communales de Sélestat s'inscrivant notamment dans cet objectif, une aide est sollicitée auprès de l'Etat dans le cadre de ce Plan de Relance (volet 1b) pour la reconstitution des peuplements en 2022 et 2023.

Le plan de financement des opérations de reconstitution s'établit ainsi comme suit :

Année de reconstitution	Montant total des travaux de reconstitution (en € HT)	Aide sollicitée au titre du Plan de Relance (en € HT)	Autofinancement (en € HT)
2022 (plaine et montagne)	59 203,97	47 363,18	11 840,79
2023 (plaine)	52 887,07	42 309,66	10 577,41
2023 (montagne)	22 224,19	17 779,35	4 444,84
TOTAL	134 315,23	107 452,19	26 863,04

Ainsi, considérant l'ensemble de ces éléments, il est proposé de statuer sur la demande d'une aide financière à la reconstitution des peuplements sinistrés au titre du Plan de Relance à hauteur de 107 452,19 € HT. Il est précisé que ces crédits ont fait l'objet d'une inscription aux budgets primitifs 2022 et 2023 du budget annexe Forêt (imputations internes 747188-83302 et 747188-83302).

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**après avis favorable  
de la Commission Aménagement et Cadre de Vie  
réunie le 13/06/2023**

- VU** *les crédits inscrits aux budgets primitifs 2022 et 2023 du budget annexe Forêt (chapitre 74, imputations internes 747188-83302 et 747188-83302).*
- APPROUVE** le projet de reconstitution des forêts communales sinistrées et les modalités de son financement.
- SOLLICITE** l'octroi d'une aide publique d'un montant total de 107 452,19 € HT au titre du Plan de Relance « Aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer » (volet 1b).
- CERTIFIE** que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution des travaux avant le dépôt des dossiers de demande d'aide correspondants.
- ACCEPTTE** les engagements juridiques et techniques liés à l'octroi d'une aide publique, explicités dans le dossier de demande d'aide publique.
- S'ENGAGE** à inscrire chaque année au budget de la commune les sommes nécessaires à assurer l'entretien de l'investissement qui sera créé.
- AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant légal, à signer tous documents ou actes relatifs à ce projet.
- DESIGNE** l'Office National des Forêts, Agence de Schirmeck, comme Assistant Technique à Donneur d'Ordre pour le montage et le suivi des dossiers de subvention.

### **Adopté à l'unanimité**

Pour extrait conforme  
Le Maire

Marcel BAUER

Le secrétaire de séance

Cathy OBERLIN-KUGLER